



SOMMAIRE

P.1/1 et 2 A la une
P.2/3 Journée mondiale pour le travail décent
P.3/4 Orientation
P.4/4 CAE
P.5/5 Stages organisés par le SNES
Annexe 1 : inscriptions aux concours
Annexe 2 : permanences 2009-2010

Infos académiques n°2

À LA UNE

Le SNES reçu par le recteur

Le secrétariat général du SNES (Richard Ghis, Eric Michelangeli, Jean-Pierre Laugier) a été reçu par le recteur.

Nous avons fait le choix d'aborder deux dossiers majeurs qui touchent directement et au quotidien, l'ensemble de nos professions :

- ❑ Le fonctionnement du service public d'éducation
- ❑ La mobilité géographique et la carrière des personnels

La rentrée de notre système éducatif dans le second degré semble marquée par la volonté de parler de tout sauf des conditions de travail des élèves et des personnels : il semble, à lire la presse, qu'il y ait plus d'enseignants devant les élèves dans notre académie mais personne ne s'en est aperçu !

Les classes sont de plus en plus chargées : une majorité de classes de lycée à 35 élèves et au delà pour certaines, des classes de collège majoritairement à 29 voire à 30 élèves. Dans ces conditions, augmenter le taux de réussite aux examens, favoriser le passage en lycée général et augmenter les poursuites d'études dans le supérieur risque de rester des vœux pieux. Il y a urgence et nécessité à améliorer les conditions de travail dans la classe ! Pourtant nous vivons un paradoxe : le développement de la prise en charge des élèves après les cours, ce qui en soi est une bonne chose et correspond bien à une

mission de service public, et une nouvelle détérioration des conditions du travail en classe.

Des problèmes d'orientation :

De nombreux élèves de 3^{ème} se sont trouvés à cette rentrée sans solution d'orientation et le nombre de ceux laissés sur le bord du chemin augmente encore. Ni les incantations, ni les injonctions ne permettront d'inverser cette tendance, seul un travail sérieux et efficace y remédiera, pour peu qu'on nous laisse le mener. Il en va de l'avenir de nos jeunes et au bout du compte de celui de notre pays. Pour cela, des personnels qualifiés et formés en nombre suffisant, et particulièrement des COPsy, sont indispensables. Cette rentrée montre un déficit important, aussi de ce point de vue. Le calendrier fantaisiste de fin d'année scolaire, remettant en cause les examens, n'est bien sur pas étranger à ces difficultés. La « reconquête de l'orientation » aurait été plus appropriée.

Vies scolaires en danger :

Pour les Vies scolaire de nos établissements, le scandale continue. Après avoir ouvert des établissements sans poste de CPE, après avoir tenté de redéployer des postes dans des établissements, le recteur franchit un pas de plus en dénaturant la mission et la qualification des CPE : il les fait remplacer par des AED car il manque de postes et de personnels : triste réalité quand on nous explique qu'il y aurait trop de fonctionnaires !

Mobilité géographique et carrière des personnels :

Carrières : certifiés et agrégés

Nous avons souligné qu'un grand nombre de nos collègues partent à la retraite sans bénéficier de la hors classe. Nous avons insisté sur les incidences financières importantes pour ces collègues. Nous avons dénoncé la promotion à la hors classe, voulue par le recteur, de collègues qui n'ont pas atteint le 11° échelon.

Évaluation et notation

Nous avons rappelé au recteur et au doyen leurs engagements et l'urgence de mener un travail d'harmonisation sur les notes pédagogiques des corps à gestion déconcentrée (certifiés et CPE), car les disparités disciplinaires et géographiques perdurent et pénalisent les collègues.

Mobilité des personnels

Nous avons dénoncé les entorses aux règles des années antérieures, qui doivent garantir l'équité et la transparence du mouvement. Il n'est pas concevable d'avoir à nouveau des affectations hors barème, même peu nombreuses, et de voir que des priorités liées à la perte d'un poste ne sont pas respectées par l'employeur (mesure de carte scolaire), même si cela a été limité.

Pour les TZR

L'affectation des TZR a été mal organisée par l'employeur : le calendrier n'a pas été respecté (les FPMA se sont prolongées jusqu'au 20 juillet), les documents de travail ont été remis en dehors des délais réglementaires, les

représentants de l'employeur et leurs décisions ont changé au fil des groupes de travail.

Nous avons dénoncé la dégradation des supports : nombre important de « postes » sur 2 et 3 établissements et demandé la mise en place d'un GT pour vérifier la faisabilité des jumelages et empêcher de fait les jumelages arbitraires des chefs d'établissement.

Conditions de travail des personnels handicapés

Quelle prise en compte des situations de handicap par notre employeur ?

Les quelques décharges de services accordées se sont faites sans transparence aucune, leur nombre est trop limité. Le suivi pour les TZR est quasi inexistant. Quelle médecine de prévention, quels aménagement dans les établissements le recteur compte-il mettre en œuvre ?

Paritarisme.

C'est la première année où l'employeur n'a pas fourni aux représentants des personnels un calendrier prévisionnel des actes de gestion !

Faire siéger les élus des personnels au rectorat le 20 juillet est inacceptable et totalement inefficace car les collègues ne peuvent pas contacter les établissements qui sont fermés !

Ubu n'est pas mort ! Alors que le ministre a demandé au recteur de faire voter, pour la première fois les collègues non titulaires, ce qui est une victoire du SNES, le recteur a décidé de priver ces élus d'un groupe de travail permettant de vérifier les barèmes et les affectations des non titulaires. Cherchez l'erreur !

Pour le secrétariat académique du SNES
Richard Ghis, Jean-Pierre Laugier, Eric Michelangeli.

Les COPsy et Dcio de l'académie ont initié un ensemble d'actions visant à faire réagir l'administration sur leur situation de plus en plus difficile (pour mémoire : diminution des effectifs académiques de 10 personnes sur une centaine au total cette année, entre autres problèmes).

Ils ont manifesté massivement (50% de la profession) le 7 septembre devant le Rectorat et ont été reçus en audience par le Secrétaire Général. Ils ont maintenant décidé de découvrir l'équivalent d'un poste de COPsy par Cio (2 établissements et une permanence au Cio) pour montrer de façon symbolique la pénurie de personnels. Ils informent de cette action les chefs d'établissement, les parents d'élèves, la presse et bien sur les enseignants.

Nous vous demandons de les soutenir dans cette action, particulièrement si vous êtes directement concernés dans votre établissement (organiser une pression sur le chef d'établissement pour qu'il se manifeste auprès du Rectorat, rencontrer les parents d'élèves ou les organisations de lycéens, en discuter en heure syndicale...).

N'oubliez pas que la disparition des COPsy signifierait pour les enseignants (profs principaux en particulier) une nouvelle augmentation des tâches et des responsabilités.

Pour le secteur des COPSy de l'académie de Nice
Gilbert Bréandon

C.A.E.

CAE : condamnation aux Prud'hommes pour avoir appliqué les textes du recteur...

Les Contrats d'Aide à l'Emploi étant des contrats de droit privé, bien qu'utilisés dans la fonction publique, ce que le SNES a toujours dénoncé, tout litige est examiné par le tribunal des Prud'hommes.

Le collège La Peyroua du Muy vient d'être condamné à une amende pour avoir appliqué la circulaire du recteur en date du 27 mars 2006 et la note interministérielle sur les contrats aidés ! En effet ces textes de notre employeur prévoyaient la possibilité d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de nos collègues CAE (26h) en raison de la fermeture de l'établissement pendant les vacances. Mais c'était méconnaître le code du travail qui ne permet pas cette entourloupe.

De plus le tribunal a jugé qu'en ce qui concerne la formation et l'accompagnement vers un emploi, l'employeur, en l'occurrence l'établissement mais avec la responsabilité du rectorat, s'est moqué de notre collègue en considérant que la possibilité de s'inscrire au plan académique de formation valait accompagnement et offre de formation.

L'amende doit être payée par l'établissement, qui est juridiquement l'employeur, sur ses fonds propres ce qui pose au moins deux problèmes :

- ❑ De l'argent en moins pour le fonctionnement de l'établissement,
- ❑ La collectivité territoriale va-t-elle laisser utiliser l'argent des contribuables locaux pour payer les erreurs de l'administration rectorale et ministérielle ?

A suivre donc...

Pour la section académique du SNES de Nice
Richard Ghis

STAGES DE FORMATION SYNDICALE ORGANISÉS PAR LE SNES

Le droit syndical ne s'use que si l'on ne s'en sert pas :

Un fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en activité a droit à 12 jours ouvrables maximum par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec traitement (art. 34-7 du titre II du statut général du fonctionnaire).

Le décret 84-474 du 15 juin 1984 (RLR 610-a) précise que la demande de congé doit être déposée par la voie hiérarchique au moins un mois à l'avance. Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation.

Sous prétexte de nécessité de service, certains chefs d'établissement essaient de priver des collègues de ce droit. En cas de difficulté, alerter la section académique du SNES.

MILITER DANS L'ÉTABLISSEMENT, INTERVENIR EN C.A.

Stages départementaux : le mardi 20 octobre 2009 de 9h30 à 17h.

Alpes-Maritimes : lycée L. de Vinci à Antibes **Var :** collège La Ferrage à Cuers.

Programme : Militer dans l'établissement : assurer la défense des collègues dans l'établissement, organiser l'heure d'information syndicale et le panneau syndical, informer et initier un débat syndical. Le conseil d'administration : formation des élus au CA

SNES-APSES (Association des Professeurs de Sciences Economiques et Sociales)

Stage académique : le jeudi 15 octobre 2009 de 9h30 à 17h

Au lycée Albert Camus à Fréjus

IUFM

Le jeudi 8 octobre de 9h à 12h et le 26 novembre 2010 de 9h à 17h

Alpes-Maritimes : IUFM Georges V **Var :** IUFM La Seyne sur Mer

Programme : journée d'information pour les stagiaires IUFM

ORIENTATION

Stage académique : le vendredi 11 décembre 2009

Au collège Léotard à Fréjus de 9h30 à 17h.

Programme : Quelles articulations du rôle des Co-Psy et des enseignants en collège et en lycée ?

PRÉPARER LA RENTRÉE

Stage académique : le vendredi 22 janvier 2010

Au collège de La Peyroua au Muy de 9h30 à 17h.

Programme : Mieux comprendre le CA sur le budget de rentrée : la Dotation Globale Horaire, les Heures Postes, les HSA, les HSE ...

PHILOSOPHIE

Stage académique : le jeudi 25 février 2010

Au lycée Camus à Fréjus de 9h30 à 17h.

Programme : Enseigner la philosophie en séries technologiques.

En cours d'élaboration : stage Histoire/Géo – stage : « quelle place pour l'enseignement scientifique dans le nouveau brevet ? ». Les dates et heures seront précisées ultérieurement.

Journée mondiale pour le travail décent le mercredi 7 octobre

Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, appellent tous les personnels à participer activement à la Journée mondiale pour le travail décent du 7 octobre 2009, à l'appel de la Confédération Syndicale Internationale (CSI). Cet appel marque l'attachement de l'intersyndicale à la dimension internationale du syndicalisme.

Dans toute la France, seront organisés dans l'unité, des rassemblements, meetings, manifestations, conférences de presse, actions dans les entreprises, débats, rencontres avec les élus..., qui feront écho à des mobilisations semblables partout dans le monde ce jour-là. Les sept organisations appellent à leur réussite.

Dans notre académie rassemblement à Nice à 10h devant la gare SNCF, rassemblement à Toulon à 15h place de la Liberté, et conférence de presse à Nice à 15h30.

La crise, dans sa dimension économique et sociale, continue de frapper durement salariés, chômeurs, jeunes et retraités : à la pression mise par les entreprises sur les salariés, aux destructions d'emplois dans le public et dans le privé, au développement de la précarité et des inégalités se rajoutent des choix gouvernementaux désastreux en matière de fiscalité. Non seulement les salariés souffrent parce que le chômage s'aggrave, mais ils sont en plus victimes de nouvelles taxations et de hausses de cotisations, alors que les revenus du patrimoine et du capital sont préservés.

Dans cette situation, les revendications de la plate-forme commune sont plus que jamais d'actualité. Elles sous-tendent une autre politique économique et sociale afin de protéger les emplois, s'opposer aux licenciements et défendre les salariés.

Les sept organisations signataires, face à l'ampleur de la crise sociale, considèrent que l'unité syndicale doit être recherchée à tous les niveaux, notamment pour impulser et soutenir les actions dans les entreprises, les services, les secteurs professionnels et les territoires. Elles conviennent de poursuivre leur travail commun d'analyse, de propositions et d'actions.

Les organisations syndicales sont décidées à obtenir du patronat et du gouvernement des avancées significatives.

Elles mettent la priorité sur : l'emploi, la prise en compte de l'intérêt des salariés dans les choix des entreprises et des pouvoirs publics, le recul de la précarité, le conditionnement des aides publiques à un comportement socialement responsable des entreprises, la réduction des inégalités.

Un préavis de grève a été déposé nationalement par le SNES.



Inscriptions au concours session 2010



Modalités d'inscription et conditions générales d'inscription :

Pour la session 2010, la note de service n°2009-080 du 29 juin 2009 publiée au B.O.E.N. spécial n°7 du 16 juillet 2009, est consultable en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr:8012/cid5486/inscription-aux-concours.html>

Calendrier :

Les inscriptions se font uniquement par Internet à partir de SIAC 2 et s'effectuent en une phase unique d'inscription et de validation.

Les serveurs académiques d'inscription sont ouverts du jeudi 10 septembre 2009, à partir de midi, au mardi 20 octobre 2009 avant 17 heures.

Aucune inscription ou modification d'inscription par Internet ne sera admise postérieurement au 20 octobre 2009, 17 heures. Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Calendrier des épreuves d'admissibilité :

Agrégation externe	Du 7 avril au 22 avril 2010
Agrégation interne	Du 26 au 29 janvier 2010
CAPES (concours externes et CAFEP correspondants)	Du 1 ^{er} au 18 mars 2010
CAPES (concours internes et CAER correspondants)	Le 2 février 2010
CAPET (concours externes et CAFEP correspondants)	11 et 12 février 2010
CAPET (concours internes et CAER correspondants)	Le 4 février 2010
CPE (concours externes)	9 et 10 février 2010
CPE (concours internes)	Le 1 ^{er} février 2010
COP (concours externes)	11 et 12 février 2010
COP (concours internes)	11 et 12 février 2010
Troisième concours et CAFEP correspondants CAPES	Du 4 au 18 mars 2010

Procédure :

Des écrans informatifs vous guident tout au long de la saisie des données nécessaires à votre inscription. Après la saisie des informations demandées, **un récapitulatif de ces données s'affiche**. Il vous permet de **vérifier l'exactitude des informations saisies** et, éventuellement d'apporter les modifications nécessaires. **Après avoir effectué cette vérification, vous devez valider votre inscription.**

Votre inscription est validée lorsque s'affiche l'écran intitulé « **Enregistrement et validation de votre dossier d'inscription** » indiquant la **date et l'heure de l'enregistrement de votre dossier et votre numéro d'inscription**. Tant que ce numéro n'est pas affiché à l'écran, votre inscription n'est pas enregistrée.

En cas de **déconnexion** avant l'obtention de celui-ci, **vous devrez reprendre la totalité de la procédure**. **Notez soigneusement votre numéro d'inscription**. Il vous permet de rappeler votre dossier pour le consulter et le modifier si nécessaire jusqu'à la date de clôture des inscriptions.

Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation.

Epreuves d'admission :

Les calendriers prévisionnels ainsi que les lieux et dates des épreuves d'admission pourront être consultés à partir du mois de février 2010 sur Publinet.

Pour plus d'informations sur les concours (calendrier détaillé des épreuves d'admissibilité), vous pouvez contacter le SNES et consulter ses publications.

Pour le secteur non titulaires : Jean-Louis INNOCENTI.

Les élus de la CCP : Chantal GUETIN, Ibrahim CISSE, Dorothee LEGLISE, Fabien GERTOSIO,

Section académique de Nice

Permanences 2009-2010

264, boulevard de la Madeleine, 06000 Nice - Tel : 04-97-11-81-53 - Fax : 04-97-11-81-51

Mel : s3nic@snes.edu

Permanences tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 sauf le lundi après-midi.



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	Richard Ghis, Corinne Gioanni, Jean-Pierre Laugier, Eric Michelangeli	Passer par le secrétariat
----------------------------	---	---------------------------

EMPLOI : emploi@nice.snes.edu Toutes questions individuelles ou collectives concernant les mutations, les affectations, les rémunérations, les traitements, les promotions, les carrières... Coordination : Jean-Pierre Laugier, Eric Michelangeli, Pascal Chaumard		
Agrégés	Eric Michelangeli, Julie Bagge	Mardi, mercredi PM, jeudi PM, vendredi PM
Certifiés	Jean-Pierre Laugier, Pascal Chaumard	Mardi, mercredi, jeudi
PEGC	Eric Michelangeli	Mardi, mercredi PM, vendredi PM
TZR	Eric Michelangeli, Marianne Cariou	Mardi, mercredi PM, jeudi PM, vendredi PM
Stagiaires IUFM	Didier Gode, Christophe Ricerchi	Jeudi PM
MA/Contractuels/Vacataires	Jean-Louis Innocenti	Lundi PM, mardi PM, vendredi PM
Copsy	Gilbert Bréandon	Vendredi tous les 15 jours
CPE	Gael Bécette	Jeudi AM
MI-SE/AE/AED	J-P Laugier, Cathy Schneider, Loic Gianati	Mardi, mercredi et un jeudi sur deux
Retraités	Claude Schmidt, Pierre Lacomme	Lundi PM, mercredi PM, jeudi PM
Mutations muts@nice.snes.edu	Pascal Chaumard	Mardi, jeudi
Personnels en difficulté	Jean-Luc Bruyas	Mercredi et un jeudi par mois
Salaire, indemnités,...	Eric Michelangeli, Marianne Carriou, Frédéric Gauvrit	Mardi, mercredi PM, vendredi

POLITIQUE SCOLAIRE : polscol@nice.snes.edu Toutes questions liées à l'organisation du service public d'Education : formations, options, carte scolaire, constructions Coordination : Richard Ghis		
Lycées	Jean-Paul Clot, Lucien Abraini	Lundi AM, mercredi
Collèges	Didier Giauffer	Jeudi AM, vendredi AM
Région	Lucien Abraini	Mercredi
Contenu, pratiques	Jean-Luc Bruyas	Mercredi
Formation Continue des Adultes	Richard Ghis, Jean-Pierre Laugier	Mardi, mercredi et vendredi

IUFM Coordination : Jean-Paul Clot		
Permanences au local du SNES	Jean-Paul Clot, Didier Gode	Lundi PM, mercredi, Jeudi PM
Permanences sur le site de George V à Nice	Christophe Ricerchi, Didier Gode	Mercredi et jeudi de 11h30 à 13h30
Permanences sur le site de La Seyne-sur-mer	Fabien Bénézech, Marie Buffière,	Jeudi de 10h30 à 12h30

DROITS ET LIBERTÉS : liber@nice.snes.edu	Julie Bagge	Lundi AM, jeudi, un vendredi sur deux
---	-------------	---------------------------------------

TRÉSORERIE, SYNDICALISATION : tresorerie@nice.snes.edu	Gilles Depresle, Serge Muller, Dominique Gugole	Lundi AM, mardi, jeudi, vendredi PM
---	---	-------------------------------------

SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF :	Alain Galan	Mardi PM, jeudi, vendredi PM
------------------------------------	-------------	------------------------------

Section départementale du Var

208, rue Emile Ollivier, 83000 Toulon - Tel : 04-94-92-36-77 - Fax : 04-94-24-53 - Mel : s2toulon@wanadoo.fr

Toutes questions liées au fonctionnement des établissements : carte scolaire, constructions, problèmes divers...	Maryvonne Guignonnet, Gilbert Bréandon, Fabien Bénézech, Benoit Casals, Dominique Queyroulet, Dominique Vuillon, Myriam Luccisano	Mardi : de 16h30 à 18h30 Mercredi : de 14h à 16h Jeudi : de 9h à 12h (perm. CPE) et de 16h30 à 18h30 Vendredi : de 16h30 à 18h30
Permanences assurées par Jacques Sedes et Coline Rozerot le 1 ^{er} mercredi de chaque mois (de 15h à 17h) au local de la FSU à Draguignan, 8 rue Georges Cisson - Téléphone : 04 94 68 48 16		

Section départementale des Alpes-Maritimes

264, boulevard de la Madeleine, 06000 Nice - Tel : 04-97-11-81-52 - Fax : 04-97-11-81-51 - Mel : s2-06@nice.snes.edu

Toutes questions liées au fonctionnement des établissements : carte scolaire, constructions, problèmes divers...	Jean-Paul Clot, Dominique Gugole, Julie Bagge, Didier Giauffer	Lundi AM, mardi matin, mercredi, jeudi AM, vendredi AM
--	--	--